

Demande de subvention pour la Dotation territoriale du Département de l'Isère dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'Espace des Quatre Vents

Dans un contexte de croissance démographique rapide et récente du village, avec une perspective de stabilité, la nouvelle équipe municipale porte un projet de restructuration globale de l'Espace des Quatre Vents, véritable centre socio-culturel, administratif et sportif de Champagnier, avec pour objectif de le préserver et de le renforcer. Accueillant l'école, l'activité périscolaire, le restaurant scolaire, la MJC, l'activité de plusieurs associations non sportives et sportives ainsi que la bibliothèque, ce site assujéti au décret tertiaire est implantée sur une superficie de 4 ha. Il accueille 5 bâtiments qui sont répartis de la façon suivante :

- Un premier bâtiment abritant l'école maternelle et élémentaire déjà réhabilitée en 2018 et accompagnée d'un logement de fonction attenant de type maison individuelle ainsi qu'un vieil atelier de stockage tout proche ;
- Un complexe sportif, culturel et administratif, bâtiment principal du site construit en 1993 et situé à une centaine de mètres et abritant dans un seul et même bâtiment : un gymnase, une bibliothèque, les locaux de la restauration scolaire, des bureaux réservés au service municipal de l'enfance jeunesse, et quelques salles multifonctions (dont la grande salle sportive et polyvalente du gymnase) accueillant les activités du périscolaire et des nombreuses associations de la commune ;
- Le bâtiment des services techniques attenant au complexe sportif et culturel ;
- Un stade de football situé en aval des bâtiments précités le couronnant ;
- Des aménagements paysagers faisant la jonction entre tous les équipements et l'accès au site avec un parking de moins de 50 places, un kiosque, un skate-park et des pelouses qui encadrent le stade.

Au sein du projet global précité dont sa mise en œuvre sera menée tout au long du mandat municipal, un assistant à maître d'ouvrage accompagne la collectivité dans le processus de définition du besoin jusqu'au programme. L'objectif principal étant de rénover énergétiquement le bâtiment des Quatre Vents et de le réadapter aux différents activités et usages qu'il abrite en mutualisant et en restructurant le plus possible les espaces intérieurs dans l'enveloppe existante.

Le constat d'inadaptation du bâtiment aux différents usages actuels, de vétusté du bâtiment objectivé par un récent audit énergétique, les études sur les usages et la fréquentation du bâtiment confirment l'urgence d'engager des travaux lourds de rénovation énergétique et d'amélioration des usages sur la totalité du bâtiment.

Ainsi, ces premières phases d'études ont conclu aux enjeux et principes d'aménagement suivants :

- Le besoin de relocaliser la bibliothèque via l'acquisition d'un local existant à un autre endroit stratégique de la commune ;
- Le besoin de réorganiser l'espace cuisine de la cantine ;
- Le besoin de restructurer et de réadapter les espaces intérieurs du bâtiment aux associations et à l'activité du périscolaire en transférant les grands vestiaires dans un bâtiment neuf, annexe au bâtiment principal, et qui sera implanté au plus proche du terrain de football et dédié exclusivement aux pratiques sportives du terrain de football ;
- Le besoin de réduire drastiquement la consommation énergétique de l'ensemble du bâtiment des Quatre Vents en le rénovant totalement avec une ambition de réduction de - 60% d'énergie finale.

La dotation territoriale de 22,5% du coût de l'opération qu'attribue le Département de l'Isère pour les parties éligibles et à laquelle la commune candidate, se concentrerait sur les 600m² d'espaces non sportifs et pour lequel des travaux éligibles sont à engager. Une bonification à la performance énergétique de 10% supplémentaires peut également être associée à cette dotation territoriale pour les parties éligibles si les travaux engagés sur le bâtiment permettent un gain énergétique théorique de - 40 % en énergie finale avant/après travaux réalisés majoritairement sur l'enveloppe du bâti.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences ;

Vu la délibération n°2020-013 du conseil municipal en date du 2 juin 2020 portant sur les délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Vu le règlement sur la dotation territoriale du Département de l'Isère,

Monsieur le maire, sur délégation du conseil municipal :

Article 1 : Décide de solliciter l'aide du Département de l'Isère pour la réalisation de ce projet dans la limite totale de 80% subventionnable du coût total de l'opération.

Article 2 : Est autorisé à signer la demande de subvention pour la Dotation territoriale du Département de l'Isère dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'Espace des Quatre Vents et tous les documents afférents à cette demande ;

Article 3 : Les services communaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.



A Champagnier, le 27 octobre 2022

Florent CHOLAT
Maire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 28 OCT. 2022
Publié le : 28 OCT. 2022